



**CORPORATION DE LA
CITÉ DE CLARENCE-ROCKLAND
RÉUNION RÉGULIÈRE - PROCÈS-VERBAL**

le 11 juin 2025
Salle du Conseil
415 rue Lemay Street, Clarence Creek, Ont.

PRÉSENT: Mario Zanth, maire
Kyle Cyr, Conseiller quartier 1
Stephane Fournier, conseiller quartier 2
Carl Grimard, conseiller du quartier 3
Samuel Cardarelli, conseiller quartier 4
André J. Lalonde, conseiller du quartier 5
Simon-Olivier Péladeau-Houle, conseiller quartier 6
Trevor Stewart, conseiller quartier 7
Diane Choinière, conseillère du quartier 8
Pierre Voisine, Directeur général
Monique Ouellet, greffière
Karine McCulloch, adjointe greffière

1. Ouverture de la réunion

Le maire Mario Zanth ouvre la réunion à 19h01.

2. Reconnaissance de territoire

Le Maire Mario Zanth fait la lecture de la déclaration de reconnaissance des territoires autochtones.

3. Moment de réflexion

Le conseiller Carl Grimard fait la lecture du moment de réflexion.

4. Adoption de l'ordre du jour

Le maire dit un petit mot de la part de l'Administration. Jeudi le 12 juin, un sondage en ligne sera disponible pour la nouvelle stratégie de communication de la Cité. Ce sera sur la plate-forme Cocoriko et prendra que quelques minutes à compléter.

RÉSOLUTION 2025-48

Proposée par Simon-Olivier Péladeau-Houle

Appuyée par Trevor Stewart

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit adopté, avec le retrait de l'item 10.1a, présentation des Nationaux de Rockland sur la Coupe du Centenaire.

ADOPTÉE, telle que modifiée

5. Déclarations d'intérêts pécuniaires

Aucune

6. Réunion à huis clos

Les membres du conseil se retirent dans la salle de conférence adjacente à la salle du conseil à 19h06 et retournent dans la salle du conseil à 19h13.

RÉSOLUTION 2025-49

Proposée par Carl Grimard

Appuyée par Kyle Cyr

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la réunion régulière du conseil municipal soit ajournée afin de tenir une session à huis clos pour discuter des sujets suivants, tel que stipulé à la section 239 de la *Loi sur les municipalités 2001*, tel que modifiée :

6.1 Adoption du procès-verbal de la réunion à huis clos du 20 mai 2025

6.2 Accord interne sur l'équité

ADOPTÉE

7. Résolution pour retourner en réunion ouverte

RÉSOLUTION 2025-50

Proposée par Carl Grimard

Appuyée par Simon-Olivier Péladeau-Houle

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la réunion à huis clos soit ajournée afin de retourner en réunion régulière.

ADOPTÉE

8. **Rapport de la réunion à huis clos**

Le maire Mario Zanth informe les membres du public que le conseil a discuté de dossiers à huis clos et que des directives ont été données au personnel, toutefois, une résolution doit être envisagée :

RÉSOLUTION 2025-51

Proposée par Kyle Cyr

Appuyée par Diane Choinière

QU'IL SOIT RÉSOLU que le Conseil approuve les nouveaux taux horaires de salaires pour les membres du SCFP qui ont été définis dans le processus d'équité interne et budgété dans les négociations de la convention collective 2024-2026.

QU'IL SOIT AUSSI RÉSOLU que le Conseil mandate l'Administration de compléter l'exercice et appliquer les nouveaux taux horaires en date du 1^{er} juillet 2025.

ADOPTÉE

9. **Annonces / Présentations spéciales**

Aucune

10. **Items du Comité plénier**

10.1 **Délégations/Présentations**

~~a. **Présentation des Nationaux de Rockland sur la Coupe du Centenaire**~~

b. Présentation d'Éric Collard sur les projets du Sentier récréatif de Prescott et Russell

Eric Collard parle des projets du sentier récréatif de Prescott et Russell.

Le sentier célèbre son 20^e anniversaire cette année. Les projets qui touchent de près la Cité de Clarence-Rockland sont : le Marché communautaire de Bourget, la revitalisation de la gare de Bourget et la liaison avec le parc Lavigne pour une extension de la piste de ski de fond, jusqu'à la nouvelle gare.

Eric Collard mentionne également une étude menée par Destination Canada, qui vise à faire du corridor Ottawa-Montréal une destination de classe mondiale pour le cyclisme. Le sentier Prescott et Russell est une grande partie de cette étude, et ils travaillent avec eux pour voir où sont les lacunes.

c. Présentation de l'option finale pour la révision des limites de quartiers

Suivant des questions, Dr Williams explique que des options de quartiers allant du nord au sud et combinant les parties rurales et urbaines de la municipalité ont été envisagées, mais avec la croissance et l'histoire de Clarence-Rockland, elles se sont avérées ne pas être les meilleures options. Il était préférable d'avoir un quartier urbain ou rural, mais pas les deux à la fois.

Un règlement visant à adopter les nouvelles limites des quartiers de la Cité de Clarence-Rockland sera présenté et recommandé dans le cadre des règlements par consentement.

10.2 Pétitions et correspondance

Aucune

10.3 Avis de motion

Aucune

10.4 Rapports des comités/services

a. Heures d'ouverture des établissements commerce de détail

Suivant des questions, Monique Ouellet explique que si la municipalité n'a pas de règlement régissant les heures d'ouverture entreprises, ceux-ci doivent être fermés lors des journées fériées établie par la province. Si on veut que les commerces soient ouverts, on doit avoir un règlement municipal avec un minimum d'une journée fermée par années.

Proposée par Carl Grimard

Appuyée par Stephane Fournier

ATTENDU QU'un sondage d'opinion publique a été lancé afin de recueillir l'avis du public sur une révision potentielle du règlement municipal réglementant les heures d'ouverture des commerces de détail ; et

ATTENDU QUE les préférences exprimées par de nombreux participants au sondage introduisent une certaine flexibilité, tout en maintenant la fermeture pendant certains jours fériés importants ;

QUE le Comité plénier recommande au Conseil d'envisager de modifier le règlement 2018-41 afin de permettre aux commerces de détail de rester ouverts à tout moment, sauf le jour de l'An et le jour de Noël.

ADOPTÉE

b. Liste de fournisseurs uniques et exclusifs

Proposée par Stephane Fournier

Appuyée par Simon-Olivier Péladeau-Houle

ATTENDU QUE l'alinéa (a) et (b) de l'annexe D - Approvisionnement non concurrentiel de la politique d'approvisionnement permet de faire des achats avec des fournisseurs uniques et exclusifs;

QU'IL SOIT RÉSOLU que le comité plénier recommande au conseil municipal d'approuver la liste révisée des fournisseurs uniques et exclusifs telle que présenté à l'annexe A du rapport no. FIN2025-23.

ADOPTÉE

c. Limite annuelle de remboursement

Proposée par Carl Grimard

Appuyée par Trevor Stewart

QUE le Rapport no. FIN2025-25, au sujet de la limite de remboursement annuelle de la dette, soit reçue à titre d'information.

ADOPTÉE

11. Rapport du comité plénier

Le maire Mario Zanth explique que les items discutés en comité plénier seront considérés lors de la prochaine réunion régulière du conseil.

12. Items des membres du Conseil

12.1 Demande de proclamation du 15 mai comme Journée internationale de sensibilisation aux MPS

RÉSOLUTION 2025-52

Proposée par Samuel Cardarelli

Appuyée par Trevor Stewart

ATTENDU QU'environ un Canadien sur 25 000 — dont la grande majorité sont des enfants — est atteint des mucopolysaccharides (MPS), une maladie génétique rare qui affecte la qualité de vie et réduit l'espérance de vie; et

ATTENDU QUE la Journée internationale de sensibilisation aux MPS, célébrée chaque année le 15 mai, constitue une occasion importante de sensibiliser le public aux défis quotidiens auxquels font face les personnes vivant avec les MPS

ainsi que leurs familles, tout en encourageant la recherche et l'amélioration des soins prodigués; et

ATTENDU QUE cette journée permet également à la communauté d'exprimer son soutien aux résidents touchés par ces troubles rares;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le Conseil de la Cité de Clarence-Rockland proclame le 15 mai de chaque année comme la Journée internationale de sensibilisation aux MPS à Clarence-Rockland; et

QU'IL SOIT ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Conseil mandate l'administration à revenir avec une politique encadrant la proclamation de journées, semaines ou mois spéciaux au sein de la municipalité.

ADOPTÉE

12.2 Résolution présenté par le conseiller Trevor Stewart et appuyé par le conseiller Kyle Cyr visant à ajouter Hammond en Fête comme événement significatif dans la politique de subventions municipales

Conseiller Fournier mentionne que la demande de fond pour Hammond en fête a déjà été approuvé par le comité et le conseil pour 2025. Hammond en fête est également admissible à faire une demande de subvention pour une 3^e année en 2026.

Une discussion s'engendre entre les conseillers/conseillères sur la pertinence du programme 3 : événements signature. Ils discutent du fait que tous les événements voudront devenir des événement signature dans le futur. Ils questionnent le fait qu'il n'y a pas de critères sur lesquels se baser pour déterminer si un événement devrait ou non être reconnu comme événement signature. Les conseillers questionnent ce qui devrait advenir des événements qui après 3 ans ne génère pas suffisamment de revenu pour subvenir à l'évènement et ce qui advient des événements qui génèrent des profits. Il est proposé de demande des rapports financiers à tous les organismes et de continuer les contributions en nature après le 3 ans.

Conseiller Stewart rappel au conseil qu'il s'agit d'une motion pour Hammond en fête seulement et non pas pour réviser le programme de subvention.

Pierre Voisine mentionne que le but du programme est de créer de nouvelles activités et que celles-ci deviennent autosuffisante. L'administration aura besoin d'une directive pour réviser le programme. Est-ce qu'on veut le vieux programme ou le nouveau programme.

Suivant des questions, Pierre Voisine explique que les programmes des autres municipalités qui ont été étudiés dans l'élaboration de la politique de subventions de la ville suggère qu'après 3 ans, si l'événement a toujours besoin de subventions, celui-ci n'est pas considéré comme rentable. Le programme a pour but de supporter des événements qui ont du succès. Il réitère que le programme 3 ne demande pas de rapport financier aux événements donc il n'est pas possible pour le conseil de savoir quel événement a du succès ou non.

RÉSOLUTION 2025-53

Proposée par Trevor Stewart

Appuyée par Kyle Cyr

Attendu que le Club Optimiste de Hammond organise une célébration annuelle de la communauté de Hammond connue sous le nom de Hammond en fête;

Attendu que cet événement se poursuit depuis plusieurs années et qu'il constitue une occasion précieuse de rassembler notre communauté;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE l'administration soit mandatée de préparer un règlement pour modifier le programme 3 : Événements Signature dans la politique du programme de subventions municipales FIN1.1-2024 afin d'ajouter un (1) événement : Hammond en fête - \$1000.

ADOPTÉE

Une directive a été donnée à l'administration suite à l'adoption de la motion de membre de conseiller Stewart. Celle-ci est proposée par conseiller Cardarelli et secondé par conseiller Stewart.

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le conseil mandate l'administration de circuler un sondage parmi les membres du conseil afin de connaître la direction souhaitée du programme de subventions municipales; et

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le comité du programme de subventions municipales révise la politique et les résultats du sondage, afin de proposer des options au conseil.

13. Items par consentement

RÉSOLUTION 2025-54

Proposée par Simon-Olivier Péladeau-Houle

Appuyée par Stéphane Fournier

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE les items suivants, tels qu'identifiés sous la rubrique «items par consentement» à l'ordre du jour de la réunion régulière du 11 juin 2025, soient adoptés :

13.1 Adoption du procès-verbal de la réunion régulière du conseil du 20 mai 2025

13.2 Réception des bulletins de correspondance hebdomadaire pour mai 2025

13.3 Résolution pour approuver les salaires payés du 13 avril au 10 mai 2025

13.4 Résolution pour approuver les comptes payés du 3 mai au 2 juin 2025

13.5 Résolution pour adopter les réductions de taxes en vertu des articles 357-358 de la loi sur les municipalités

13.6 Les recommandations suivantes du comité plénier du 20 mai 2025

a. Résolution pour adopter le cadre de gouvernance du musée de Clarence-Rockland

b. Résolution pour recevoir le rapport ADM2025-002 décrivant les prochaines étapes de l'élaboration de la stratégie d'aménagement du secteur riverain de la Cité, et des négociations pour la construction d'un poste de police

c. Résolution pour entreprendre des négociations afin d'obtenir la propriété requise pour développer le centre sportif et de présenter un projet d'investissement au cours des délibérations sur le budget 2026

d. Résolution pour procéder à la démolition et à l'enlèvement de l'aréna et du centre communautaire de Rockland et pour diviser une partie du terrain appropriée pour un développement à haute densité sur la partie est de la propriété

e. Résolution pour adopter la mise à jour de la politique en matière d'hôtellerie, de repas et de voyages

13.7 Résolution pour adopter la politique POL3002.1-2505 sur l'ingérence politique dans le programme des Pénalités Administratives

ADOPTÉE

Texte des résolutions adoptées par consentement dans le cadre de la résolution 2025-54 :

13.1 *QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le procès-verbal de la réunion régulière du conseil du 20 mai 2025, soit adopté.*

- 13.2** *QU'IL SOIT RÉSOLU QUE les bulletins de correspondance no. 2025-18, 2025-19, 2025-20, 2025-21 et 2025-22, soient reçus et déposés en filière.*
- 13.3** *QU'IL SOIT RÉSOLU que les salaires payés pour la période du 13 avril 2025, au 10 mai 2025, au montant brut de 1 187 474,07 \$, et montant net de 806 982,27 \$, soient adoptés tel que recommandé.*
- 13.4** *QU'IL SOIT RÉSOLU que les comptes payés pour la période du 3 mai 2025, au 2 juin 2025, au montant de 1 373 626,73 \$ soient adoptés tel que recommandé.*
- 13.5** *QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le Conseil adopte les réductions de taxes au montant de 202,75 \$, étant la part de la Cité de Clarence-Rockland, en vertu des sections 357 & 358 de la Loi sur les municipalités, contre les propriétés foncières décrites dans la cédule « A » du rapport numéro FIN2025-24.*
- 13.6a.** *ATTENDU QUE le plan stratégique du Musée de Clarence-Rockland définit les enjeux clés, les objectifs stratégiques et les orientations recommandées pour les cinq prochaines années ; et*
- ATTENDU QUE le plan identifie la mise en place d'un cadre de gouvernance et de gestion comme la première étape de l'évolution du musée ; et*
- ATTENDU QUE l'administration a examiné divers modèles de gouvernance et a soigneusement étudié les avantages et les implications de chacun d'entre eux ;*
- QU'IL SOIT RÉSOLU que le conseil municipal approuve la proposition de l'administration pour que le conseil d'administration de la Bibliothèque publique de Clarence-Rockland assume les responsabilités de gouvernance et de gestion du Musée de Clarence-Rockland, tel que décrit dans le rapport PROG2025-001 ; et*
- QU'IL SOIT AUSSI RÉSOLU que le conseil municipal autorise l'administration à négocier un accord de gouvernance et de gestion avec le conseil d'administration de la Bibliothèque publique de Clarence-Rockland, qui sera présenté au conseil pour approbation à une date ultérieure ; et*
- QU'IL SOIT AUSSI RÉSOLU que le conseil municipal approuve la fermeture de l'accès public au musée à compter du vendredi 27 juin 2025, afin de faciliter le tri et l'inventaire des artefacts, et la transition vers la gouvernance du conseil d'administration de la Bibliothèque publique de Clarence-Rockland, tel que recommandé.*
- 13.6b.** *QU'IL SOIT RESOLU QUE le rapport ADM2025-002 décrivant, sous l'item A) la prochaine étape de l'élaboration de la stratégie d'aménagement du secteur riverain de la Cité, et sous l'item C) les tentatives de la Cité de négocier une*

entente avec la province pour la construction d'un poste de police, soit reçu à titre d'information.

13.6c. *ATTENDU QUE le besoin d'un carrefour sportif dans Clarence-Rockland a été identifié dans le Plan directeur des loisirs de 2016 et réaffirmé lors de l'élaboration du nouveau Plan directeur des loisirs, ainsi que lors des consultations communautaires ;*

ET ATTENDU QUE l'infrastructure actuelle du parc Simon est vieillissante et insuffisante pour répondre aux besoins de la communauté, ce qui nécessite une revitalisation ;

ET ATTENDU QUE le développement d'un centre sportif s'aligne sur les stratégies des parcs et loisirs et du développement économique, en fournissant une infrastructure moderne pour répondre aux besoins des résidents et des associations sportives ;

QU'IL SOIT RESOLU QUE le Conseil de la Cité de Clarence-Rockland mandate l'administration d'entreprendre des négociations afin d'obtenir la propriété requise pour développer le centre sportif sur le chemin de comté 17, près de l'aréna de Clarence-Rockland ; et

QU'IL SOIT RESOLU QUE l'administration soit mandatée de présenter un projet d'investissement au cours des délibérations sur le budget 2026 afin de commencer la conception du centre sportif de Clarence-Rockland.

13.6d. *ATTENDU QUE la Cité doit établir un plan de revitalisation solide pour le parc Simon et les bâtiments vieillissants qu'il contient actuellement ; et*

ATTENDU QUE l'infrastructure actuelle du parc Simon est vieillissante et insuffisante pour répondre aux besoins de la communauté, ce qui nécessite une revitalisation ; et

ATTENDU QUE l'aréna et centre communautaire Rockland a dépassé son cycle de vie prévu et que les investissements requis pour le remettre en état dépassent les fonctions raisonnables que l'on peut s'attendre à ce que l'édifice fournisse ; par conséquent

QU'IL SOIT RESOLU QUE le conseil mandate l'administration à mettre en œuvre les contrats nécessaires pour procéder rapidement à la démolition et à l'enlèvement de l'aréna et du centre communautaire de Rockland ; et

QU'IL SOIT RESOLU QUE le conseil mandate l'administration à créer un budget de 400 000,00 \$ à partir des fonds excédentaires de 2024, transférés à la réserve des bâtiments pour l'enlèvement de l'aréna et du centre communautaire

de Rockland, et les coûts liés à une contingence, à une séparation et la vente de terrain ; et

QU'IL SOIT RESOLU QUE le conseil mandate l'administration à séparer une portion de terrain appropriée pour un développement à haute densité dans la partie est de la propriété actuellement utilisée comme stationnement, à être déclarée comme excédentaire et à procéder à la mise en marché de la propriété conformément aux politiques de la cité ; et

QU'IL SOIT RESOLU QUE le conseil mandate l'administration à élaborer une stratégie de planification pour encourager le développement de la propriété en question à se limiter à des logements résidentiels de haute densité avec un grand nombre d'unités d'habitation ; et

QU'IL SOIT RESOLU QUE le conseil mandate l'administration à affecter les revenus de la vente de la propriété à la conception et à l'aménagement du parc Simon, par le biais de la réserve générale.

13.6e. *QU'IL SOIT RESOLU QUE le conseil approuve les changements à la politique d'hospitalité, repas et déplacements (POL4000.1-2505) tel que recommandé au rapport no. CORP-2025-10.*

13.7 *QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la politique POL3002.1-2505, sur l'ingérence politique dans le programme des Pénalités Administratives, soit adopté.*

14. Rapports des Comités/Services

Aucun

15. Règlements municipaux

RÉSOLUTION 2025-55

Proposée par Carl Grimard

Appuyée par Trevor Stewart

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE les règlements suivants soient adoptés :

15.1 2025-57 visant à modifier le Plan Officiel pour le plan secondaire-ouest de Rockland

15.2 2025-58 visant à modifier le règlement de zonage pour le 488 Lalonde

15.3 2025-59 et 2025-60 visant à modifier le plan officiel et le règlement de zonage pour la rue Yves

15.4 2025-61 visant à confirmer la nomination du Chef des bâtiments, inspecteurs en bâtiment et agents des normes de propriété de la Cité de Clarence-Rockland

15.5 2025-62 visant à prolonger le règlement 2019-85 établissant les frais de développement

ADOPTÉE

15.6 2025-64 visant à adopter les nouvelles limites de quartiers pour la Cité de Clarence-Rockland

Conseiller Cyr partage sa déception face à l'option choisit. Il mentionne qu'il aurait préféré l'élimination des quartiers, afin d'éliminer le rural contre l'urbain.

Le conseiller Grimard, le conseiller Fournier et la conseillère Choinière partagent qu'il s'agit de débat politique et non du rural contre l'urbain. Les décisions sont prises dans le meilleur intérêt de Clarence-Rockland dans son ensemble.

RÉSOLUTION 2025-56

Proposée par Stephane Fournier

Appuyée par Kyle Cyr

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le règlement no. 2025-64, visant à redéfinir les limites de quartier pour la Cité de Clarence-Rockland, soit adopté.

ADOPTÉE

16. Règlement de confirmation

RÉSOLUTION 2025-57

Proposée par Stephane Fournier

Appuyée par André J. Lalonde

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le règlement no 2025-63, étant un règlement de confirmation pour la réunion régulière du 11 juin 2025, soit adopté.

ADOPTÉE

17. Ajournement

Le maire Mario Zanth lève l'assemblée à 20h38.

Mario Zanth, Maire

Karine McCulloch, Greffière adjointe

